

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



AVENANT N°1 AU MARCHÉ POUR LE CHANGEMENT DU PLATELAGE DU PONT DE LA PISTE DE LA VAUJANIATE

Le Maire de la Commune de Vaujany,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22.4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant toutes délégations à Monsieur le Maire en tant que personne responsable des marchés publics, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT à intervenir selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique dès lors que les crédits budgétaires le permettent,

ARRETE

Par arrêté n°2020-35-R du 22/06/2020, le marché pour la réalisation des travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate a été attribué à la société CARATELLI SAS, rue des Sources – 38920 CROLLES pour un montant de 83 000.00 € HT.

A ce jour, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché pour les raisons suivantes :

- **Modification du planning pour la réalisation des travaux** : mise à disposition de l'ouvrage au 23/10/2020 (S43) au lieu du 16/10/2020 (S42) ;

- **Prestations complémentaires** pour un montant de 3 740.00 € HT : changement des poteaux supportant les filets en raison de la modification des supports / mise en place d'une cornière pour protéger le platelage bois en aval de l'ouvrage / changement de la protection bois du câble télécom non réutilisable.

Ces prestations entraînent une augmentation de 4.51% du montant du marché initial, portant le montant total du marché à 86 740.00 € HT.

Compte-tenu des éléments ci-dessus évoqués, Monsieur le Maire :

- Approuve l'avenant n°1 au marché intervenu avec la société CARATELLI pour les travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate pour un montant de 3 740.00 € HT, portant le montant total du marché à 86 740.00 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2020.

Fait à Vaujany, le 27 octobre 2020

Le Maire,

Yves GENEVOIS

Transmis en Préfecture le : 13/11/2020



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : BARD Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2020_73_R
Date de la décision :	2020-10-27 00:00:00+01
Objet :	Avenant n°1 au marché pour le changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20201027-2020_73_R-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20201027-2020_73_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	957
Nom original :		
doc20201113121921.pdf	application/pdf	282656
Nom métier :		
99_AR-038-213805278-20201027-2020_73_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	282656

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2020 à 12h23min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2020 à 12h23min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2020 à 12h23min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2020 à 12h24min05s	Reçu par le MI le 2020-11-13